

REGLEMENT COMPETITION INTERNATIONALE NOUVEAUX TALENTS 2023

La compétition internationale 2023 est ouverte aux films

Courts, moyens et longs métrages documentaires achevés dans les 12 mois précédant la prochaine édition (10-15 octobre 2023).

La catégorie « longs métrages » est ouverte aux 1ers, 2èmes et 3èmes films de plus de 60 mn n'ayant pas été exploités commercialement en France (salles, TV, édition DVD, VOD).

La catégorie « courts et moyens métrages » est ouverte aux 1ers, 2èmes et 3èmes films de moins de 60 mn. Les œuvres audiovisuelles (magazines ou reportages) produites pour la télévision ne sont pas acceptées.

1ers, 2èmes, 3èmes films : comment compter ?

- **Les réalisateurs présentant leur court ou moyen métrage** ne doivent pas avoir réalisé plus de 3 courts ou moyens métrages, en considérant que :
Les films n'ayant pas de visa ne sont comptabilisés dans la filmographie que s'ils ont été exploités en salles, à la télévision ou diffusés en festival. Tout film coréalisé est compté.
- **Les réalisateurs présentant leur long métrage** ne doivent pas avoir réalisé plus de 3 longs métrages, en considérant que :
Les films n'ayant pas de visa ne sont comptabilisés dans la filmographie que s'ils ont été exploités en salles, à la télévision ou diffusés en festival. Tout film coréalisé est compté.

Inscriptions et pré-sélections :

Les inscriptions doivent être effectuées en ligne sur le site de **DocfilmDépôt** (www.docfilmdepot.com) **entre le 1^{er} mai et le 1^{er} juillet 2023.**

Le visionnage des films par le comité se fait prioritairement par un lien ou à défaut sur DVD. Merci d'indiquer clairement s'il s'agit d'une copie de travail ou de la version finale du film. Les liens et DVD envoyés doivent être sous-titrés en français, ou en anglais pour tout film dont la langue n'est ni le français ni l'anglais.

Sélection et matériel :

- Envoi des copies des films sélectionnés :
Les copies doivent impérativement parvenir à Ajaccio avant le 1er octobre 2023. Le transport aller des copies est à la charge des participants. Le festival prend en charge le transport retour.

Copies, caractéristiques techniques :

- Les films sélectionnés sont projetés en DCP. Une copie BluRay de sécurité est conseillée. Les films en langue non francophone doivent comporter des sous-titres en français.

Éléments de promotion :

- En cas de sélection du film, des photographies HD du film et du réalisateur, des extraits de film, des copies DVD supplémentaires et si possible une bande annonce devront être envoyés au bureau du festival.

Jury et prix :

Six prix sont décernés :

- Prix CORSICA.DOC/VIA STELLA pour les longs métrages
- Prix JEUNE PUBLIC pour les longs métrages
- Prix CORSICA.DOC pour les courts et moyens métrages
- Prix JEUNE PUBLIC pour les courts et moyens métrages
- Prix AJAJ pour le portrait du protagoniste
- Prix CCAS pour la qualité solidaire du propos du film

Promotion :

Les films sélectionnés s'engagent à mentionner leur sélection en intégrant le logo fourni par le festival au générique du film et sur tous leurs supports de communication. Les films primés s'engagent à mentionner leur sélection en intégrant le logo fourni par le festival au générique du film et sur tous leurs supports de communication.

Reprises et avant-premières :

La direction artistique pourra montrer un ou plusieurs films sélectionnés en avant-première en Corse.

Les films sélectionnés seront diffusés sur la plateforme Allindi la semaine suivant le festival, sous condition de l'accord du distributeur.

Les films primés pourront être projetés dans le cadre de reprises en Corse, à Paris, ou ailleurs sur le continent.

Assurance :

Le festival assure les copies de leur date d'arrivée à Ajaccio jusqu'à leur renvoi.